



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUIN 2024

Le dix juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

Présents : Patrick **PETORIN**, Alain **GUILBOT**, Karine **BOIZUMEAU**, Vincent **GELIBERT-LICOINE**, Christian **RAYMOND**, Muriel **LIMOGES**, Nicolas **LIMOGES**,

Excusés : Pascal **TALLON** donne pouvoir à M. PETORIN
Sandrine **RICHARD** donne pouvoir à M. PETORIN

Absents : Julien **FREJOU**, Victor **FOUET**

Secrétaire de séance : M. GUILBOT Alain

Date de la convocation : 04/06/2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 9

Quorum : 6

Ordre du jour :

1. Vote du PV du 29/04/2024
2. Point sur la situation de l'adjoint technique territorial / Recrutement AICM
3. Délibération sur le contrat de l'adjointe administrative territoriale
4. Délibération sur le contrat de maintenance du Défibrillateur
5. Information au sujet des mouvements sur le budget
6. Point sur l'Eglise
7. Prochaine Date
8. Questions diverses

1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 29/04/2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers présents s'ils souhaitent émettre des observations sur le procès-verbal de la réunion du 29/04/2024, dont chaque conseiller a été rendu destinataire. Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée, ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GUILBOT Alain est nommé secrétaire de séance.

2- Point sur la situation de l'agent technique territorial / Recrutement AICM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur ALBERT Geoffrey est de nouveau en arrêt maladie jusqu'au 22 juin 2024.

Sa santé n'est malheureusement pas engageante vis-à-vis d'une reprise sur son poste en temps plein, Monsieur Le Maire a lancé deux procédures, une pour le recrutement d'un agent technique pour 6 mois et une demande d'aptitude médicale.

Vu que nous sommes sans agent technique, nous avons recruté un agent en intérim via l'AICM pour 1 mois et un agent en CDD remplacement pour 1 mois afin d'effectuer le taillage des accotements.

3- Délibérations le contrat de l'adjointe administrative territoriale

N° 2024-06-10 – 026

Monsieur Le Maire rappelle que le contrat de la secrétaire se termine le 30/06/2024 et propose de renouveler son contrat pour une durée d'un an à 17h, ainsi que ses heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à main levée le renouvellement du contrat.

4- Délibération sur le contrat de maintenance de Défibrillateur

N° 2024-06-10 -- 027

Monsieur Le Maire relate son rendez-vous avec le représentant de D+ Service, au sujet de la maintenance des défibrillateurs. Il informe que le contrat de maintenance est de 95 € H.T par an, il fournisse une trousse médicale et des panneaux de localisation du défibrillateur, le tout pour 61.52 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le contrat de maintenance du défibrillateur avec la société D+ Services.

5- Information sur les mouvements du budget 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû procéder à des mouvements sur le budget, afin d'avoir une meilleure lecture de celui-ci. Ses transferts de fonds n'ont aucun impact sur le chapitre, ils n'étaient pas sur les bons comptes budgétaires d'après le comptable.

Les mouvements effectués sont :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
COMPTE	MONTANT
Réparation d'une table 618 Divers	-264.00 €
6168 Autres	264.00 €
Redevance OM 657351 Gpe de rattachement 6284 Redevance pour service rendu	-500.00 € 500.00 €
Fournitures d'entretien 6068 Autres matières 60631 Produits entretiens	-241.00 € 241.00 €

6- Point sur l'Eglise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la procédure au sujet du projet de réfection de la toiture de l'Eglise.

NOM SUBVENTION	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ACCORDE / BESOIN	ACOMPTE DEMANDE
DETR	30 073.20 €	21 490 €	6 447 €
FONDS DE SOLIDARITE	30 073.20 €	Encours de traitement	
AUTOFINANCEMENT EMPRUNT	15 036.60 €	25 000 €	

Nous avons obtenu de la subvention de la DETR, la somme de 21 490 €, nous avons donc signé le devis de la société GELIPARENOV et son représentant programme les travaux pour la fin d'année et demande un acompte de 25 000 €.

Monsieur Le Maire annonce qu'avec le montant de la subvention, il nous manque 25 000 €, il demande donc l'autorisation de faire un emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire d'octroyer un emprunt à 25 000 € et d'allouer un acompte de 25 000 € à la société.

7- Prochaine Date

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir **le 8 juillet** et le **26 août 2024 à 20h30**.

8- Questions diverses

- SBS : Installation de 2 nouvelles caméras à hauteur de 68€ par mois
- Elections Législatives : Le 30 juin et le 7 juillet se passera le 1^{er} et 2^{ème} tour des élections législatives, nous aurons besoin des disponibilités de chacun. Vous recevrez dans les jours à venir un tableau à remplir.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Président

M. PETORIN

La secrétaire

M. GUILBOT

DELIVERATION DU MOIS DE JUIN

N° DELIBERATION	DESIGNATION	ACCEPTE / REFUS
2024-06-10 – 026	Délibération sur le renouvellement du contrat de Mme DIONNET Gwénaëlle	ACCEPTER
2024-06-10 – 027	Délibération sur le contrat de maintenance D+ Service	ACCEPTER